

Décision

Générale

colonial

Décision n° S84 du 22 septembre 1951

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
22 septembre 1951

Numéro JO
n° 12 du 01/11/1951

Date du numéro
1 novembre 1951

TEXTE INTÉGRAL

M. Abdou Hassan, boy à l'Hôtel du Secrétaire Général, est licencié de son emploi pour compter du 1er août 1951. M. Ahmed Ali est engagé en qualité de gardien-jardinier pour servir à l'Hôtel du Secrétaire Général au salaire mensuel de quatre mille francs (4.000 fr.) à compter du 1er août 1951.